



RÈGLEMENT NUMÉRO 58-2016-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – *RÈGLEMENT DE ZONAGE* AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

1. L'« **Annexe B** », intitulée « Grille des spécifications », du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* – est modifié par l'ajout de la classe d'usages C9 – services pétroliers, à la grille des spécifications de la zone C.01.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Coutu, Maire et greffier

Roch Sergerie, avocat et greffier

Initiales du président

.....

Initiales du secrétaire

.....



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 58-2016-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – *RÈGLEMENT DE ZONAGE* AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 19 juillet 2017, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement 58-2016-1. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 2 AOÛT 2017.

Roch Sergerie, Avocat et OMA
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 58-2016-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – *RÈGLEMENT DE ZONAGE* AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

Je, soussigné, Roch Sergerie, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l'avis public portant le même objet a été publié dans l'édition du mercredi 2 août 2017 du journal *l'Avenir de l'Est* et affiché le même jour à l'hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 2 AOÛT 2017.

Roch Sergerie, avocat et OMA
Greffier

Initiales du président

RC

Initiales du secrétaire

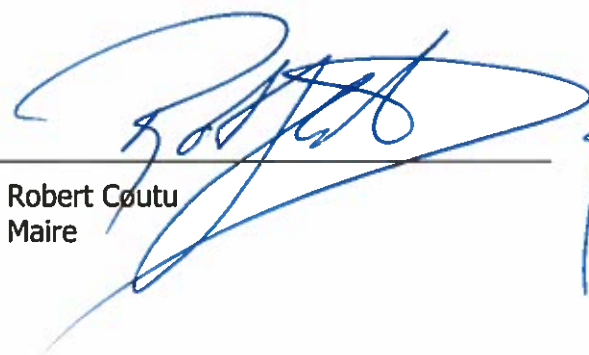
RS

RÈGLEMENT 58-2016-1

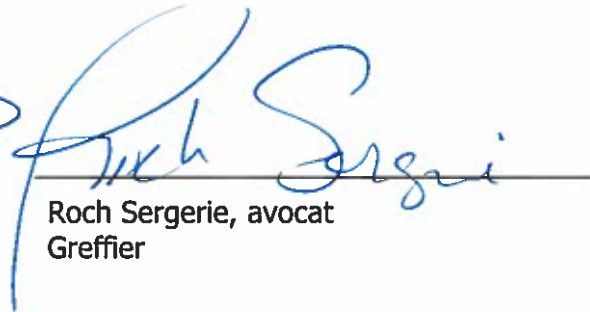
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

CERTIFICAT D'APPROBATION (ART. 357, L.C.V.)

Étape de la procédure	No de résolution	Date
Avis de motion	201705-105	17 mai 2017
Adoption du premier projet	201705-106	17 mai 2017
Assemblée publique de consultation		13 juin 2017
Adoption du second projet	201706-133	21 juin 2017
Avis public pour approbation référendaire		28 juin 2017
Adoption du règlement	201707-161	19 juillet 2017
Avis public d'entrée en vigueur		2 août 2017
Entrée en vigueur		2 août 2017



Robert Coutu
Maire



Roch Sergerie, avocat
Greffier

Initiales du président

Initiales du secrétaire



Initiales du président

.....

Initiales du secrétaire

.....